

# ASSEMBLÉE NATIONALE

30 décembre 2021

---

LÉGALISATION DU CANNABIS SOUS LE CONTRÔLE DE L'ÉTAT - (N° 4746)

Tombé

## AMENDEMENT

N° AS9

présenté par  
M. Coquerel

-----

### ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 6, substituer au mot :

« emploi »

le mot :

« usage ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement rédactionnel vise à préciser que l'usage du cannabis sera désormais bien autorisé.